Jeudi, 23 novembre 1854.

Le comité s'assemble ce jour à 11 heures et 20 minutes, A. M.

PRESENTS :

JOS. CAUCHON, ECUYER.
(*Président ;*)
M. MATTICE,
M. GILL,
M. TACHE,
M. MEAGHER,

Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, comparait devant le comité et produit le writ et le rapport pour le comté de Lotbinière à la dernière élection générale, avec ensemble les livres de poll au nombre de neuf, et aussi le protêt de Daniel Byrne et autres, et les qualifications de M. O'Farrell et de M. Laurin.

Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, étant assermenté, dépose et dit :

Je produis maintenant le protêt que j'ai reçu de l'officier-rapporteur pour le comté de Lotbinière à la dernière élection générale, avec les autres papiers concernant l'élection de Lotbinière, savoir : le writ et le rapport, les qualifications de M. O'Farrrell et deM. Laurin, et les livres de poll au nombre de neuf.

Ques.—Etes-vous sûr de l'authenticité du dit document ?—Tout ce que je peux dire est ceci, que le dit document m'a été transmis avec les autres papiers, mais je ne puis dire s'il est authentique, ni si les signatures au pied du dit document le sont, ne les reconnaissant pas. Je ne connais rien de plus au sujet des dits documents, concernant les signatures.

Ques.—Pouvez-vous dire par qui le corps du protêt a été écrit ?—Au meilleur de ma connaissance, c'est par le petitionnaire M. Laurin.

Ques.—Pouvez-vous dire de qui, au meilleur de votre connaissance, est la signature "Daniel Byrne, N. P.?—J'ai vu la signature de M. Byrne. Celle au pied du protêt, du 26 juillet 1854, par moi produit devant le comité et rayée par deux traits de plume est, au meilleur de ma connaissance, de l'écriture de M. Byrne, notaire, qui a coutume de résider à St Sylvestre.

Le révérend James Nelligan de la cité de Québec, témoin assigné pardevant le comité, après avoir donné son affirmation, dépose et dit :

Ques.—Le corps du protêt est-il de l'écriture de M. Laurin ?—Je ne connais pas assez l'écriture de M. Laurin pour dire s'il est de son écriture ou non.

Ques.—De qui est la signature "Daniel Byrne, N. P." (rayée de deux traits de plume) que l'on voit au pied du dit protêt ?—Au meilleur de ma connaisance, c'est la signature de M. Daniel Byrne, de St. Sylvestre, notaire.

Ques.—Connaissez-vous la signature de Laurent Paquet, de St. Sylvestre, J. P.?—Je ne la connais pas positivement, bien que je l'aie vu écrire.

Ques.—Dites, au meilleur de votre connaissance, de qui est la signature "Laurent Paquet, J. P.," au pied du dit protêt ?—J'ai une impression vague qu'elle est de l'écriture de Laurent Paquet de St. Sylvestre, cultivateur. Ce monsieur Paquet est aussi juge de paix, je crois, et réside sur le chemin Craig.

Ordonné, Que M. Frs. Lemieux, M. P .P., et H. N. Dalaire, de la Pointe Lévi, écuyer, J. P., soient sommés de comparaître devant ce comité, demain à 10 heures et demie A. M., pour rendre témoignage.

Mr. Laurin admet le fait qui suit :—Que le corps du protêt a été écrit par lui à St. Antoine, et aussi que les signatures "Daniel Byrne," (rayée de deux